

## RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

### sur le postulat Catherine Labouchère et consorts - Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?

#### Rappel du postulat

*Chaque semaine, les questions liées à la transition digitale sont évoquées dans de nombreux articles et commentaires dans les médias. Ces derniers sont très interrogatifs et pointent du doigt les retards que notre pays aurait pris en regard de comparaisons internationales. Il est difficile de se faire une idée objective du sujet.*

*Le Grand Conseil vote régulièrement des crédits pour de nouveaux logiciels, de nouveaux équipements, de nouveaux programmes. Quasiment tous les domaines sont concernés. Parallèlement aux progrès et à l'émergence de nouvelles technologies — Big Data, Cloud, objets connectés, intelligence artificielle, réalité virtuelle, Blockchain, etc. — le cadre légal doit s'adapter, être performant et répondre aux différentes problématiques liées à cette transition digitale. Parmi elles, on peut mentionner la cyber-sécurité, la protection des données, le traitement de l'information, la formation, l'identité digitale, l'e-Health, etc. La liste est longue.*

*Bon nombre de spécialistes se penchent sur cette question, mais en dehors d'eux, les autorités et la population n'ont souvent pas encore les connaissances suffisantes et les cartes en mains adéquates pour saisir tous les tenants et aboutissants de ce que comprend cette évolution technologique.*

*Les deux étages Confédération – cantons impliquent une collaboration permanente. Le rôle moteur des cantons peut aussi être un atout pour faire des propositions. Le présent postulat demande à la fois un bilan sur l'état d'avancement du canton en matière de transition digitale et une vision prospective de ce que le Conseil d'Etat prévoit pour l'avenir sous forme d'une stratégie numérique.*

*Il est important que les autorités et la population aient connaissance d'un état des lieux des mesures prises pour la transition digitale avec énumération des avantages et inconvénients en fonction des domaines concernés. Les leçons à tirer de cet état des lieux et la vision d'avenir serviront de base à l'amélioration des connaissances des instances chargées de prendre des décisions pour répondre aux défis actuels et futurs ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie numérique à la hauteur des ambitions du canton.*

*Cette étude devrait notamment comprendre des volets sur les points suivants :*

- mesure de l'avancement, respectivement du retard du canton en termes de transition digitale*
- comparaison intercantonale et avec l'étranger afin de ne pas « réinventer la roue »*
- principaux défis à relever et établissement des priorités*
- analyse de l'obsolescence de certaines infrastructures digitales*
- coordination avec la Confédération et les autres actions, voire mutualisations possibles dans le respect du fédéralisme*
- mesures légales dédiées à la problématique*
- éducation et formation*
- outils indispensables*
- Organisation en fonction des besoins, des priorités subséquentes et de leur mise en œuvre.*

## Rapport du Conseil d'Etat

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de procéder à un état des lieux ainsi que sa vision prospective de son action en lien avec l'évolution numérique de la société. La transition numérique en cours dans notre canton comme ailleurs dans le monde se caractérise par l'accélération des changements, qui de fait rend rapidement obsolète un état des lieux précis. Les forces qui s'exercent souvent par à-coups sur la société imposent en effet à l'Etat d'agir dans des temporalités très immédiates comme dans celles du temps long, celui de l'histoire, pour jouer pleinement son rôle. Elles lui imposent également dans le respect du l'état de droit et des principes de souveraineté qui fondent l'ordre social, de se doter des moyens d'expérimenter les innovations pour contribuer à en anticiper les effets, et à inscrire son action dans la durée, pour les générations futures.

Le Conseil d'Etat a adopté le xxx novembre 2018 sa stratégie numérique, qui présente en introduction les principaux enjeux actuels liés à la numérisation de la société. Dans ce contexte, il se dote d'un outil lui permettant d'évaluer en continu les impacts de la transition numérique et de compléter si nécessaire ou réorienter les politiques publiques qu'il porte, par des actions ancrées autour de cinq thématiques transversales et interdépendantes :

- ✓ Données
- ✓ Infrastructures et sécurité
- ✓ Accompagnement des personnes
- ✓ Accompagnements d'entités économiques ou partenaires
- ✓ Gouvernance.

Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil d'Etat veut positionner le canton de Vaud comme un « territoire de la donnée », propice à l'innovation numérique dans un environnement caractérisé par une montée en puissance des compétences numériques des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes qui y vivent et y travaillent, par le renforcement de la compétitivité de ses entreprises et par le développement d'un pôle de compétence en cybersécurité. Le Conseil d'Etat vise également à valoriser le potentiel d'innovation et les nombreux atouts dont dispose le Canton de Vaud au travers de son réseau de Hautes écoles et de centres de recherche extrêmement bien positionné dans le domaine des technologies numériques ainsi que de son tissu économique qui comprend d'ores et déjà plus de 400 entreprises offrant diverses expertises et solutions dans le numérique.

Convaincu de la nécessité d'accompagner les changements en cours, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà déployé des mesures en lien avec la transition numérique, dont certaines sont inscrites à son programme de législature 2017 – 2022 et figurent pour mémoire dans sa stratégie numérique. Comme les autres mesures du programme de législature, elles feront l'objet d'un bilan. Par ailleurs sur le plan financier, le Conseil d'Etat a décidé des préfinancements pour concrétiser sa stratégie numérique annoncés lors de la publication des comptes 2017 de l'Etat et en juin 2018 dans le contexte de sa stratégie fiscale 2019 – 2022.

La stratégie numérique présente des mesures prioritaires pour 2019 et 2020 (fondements d'une politique de la donnée, mobilité numérique, éducation numérique, économie numérique). Compte tenu des changements en cours et des mutations non prévisibles en lien avec l'essor de la numérisation, les mesures concrètes qui sont déployées en lien avec la stratégie numérique sont appelées à évoluer. Le Grand Conseil sera ainsi saisi de propositions de décrets ou d'adaptation de loi en fonction des nécessités, comme il l'a été du projet de loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LCyber), qu'il a récemment adopté, et qui permettra à l'Etat de délivrer en ligne davantage de prestations, à la population et aux entreprises, en particulier celles demandant un fort degré de sécurité.

Le Conseil d'Etat procédera à un bilan régulier de ses actions, dont le premier devrait être effectué au premier semestre 2021.

La stratégie numérique du Conseil d'Etat est annexée au présent rapport.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 novembre 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

## **ANNEXE**

- Stratégie numérique du Conseil d'Etat